

SWISS LIVE TALENTS
RÈGLEMENT 2022

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

SWISS LIVE TALENTS 2022 est ouvert à tous·toutes les musicien·ne·s de 16 ans révolus, suisses ou aux groupes dont au moins la moitié des membres sont résidents sur le territoire suisse. Les œuvres présentées dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2022 doivent avoir été réalisées à partir de 2020 et doivent être originales (pas de 'cover version').

Cela signifie que l'artiste ou le groupe détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre présentée lors des concerts (audio et vidéo).

Chaque participant·e se porte garant·e des informations et de tout élément fourni dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2022 et garantit de respecter les dispositions du présent règlement.

II. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait exclusivement par le biais du site 'swisslivetalents.ch'. Aucune inscription par email, courrier ou téléphone ne sera prise en compte. La participation est limitée à une inscription par groupe ou par artiste solo, ci-dessous « L'Artiste »

« L'Artiste » peut en revanche soumettre au maximum une production(œuvre) dans les différentes catégories proposées ci-après.

Le profil 'mx3.ch' de « L'Artiste » doit comprendre au moins :

- trois morceaux à l'écoute,
- une biographie,
- une photo,
- une vidéo 'live' (la qualité de la vidéo n'étant pas un critère de sélection).

Au moment de son inscription « L'Artiste » s'engage à se tenir à disposition de l'Organisateur du SLT MUMA, les 18-19 novembre 2022.

« L'Artiste » s'engage à ne pas publier des contenus qui enfreignent la législation suisse en vigueur et/ou portent atteinte aux droits de tiers.

« L'Artiste » s'engage notamment à prendre connaissance et à respecter les conditions générales d'utilisation du site mx3.ch (<https://mx3.ch/home/legal>).

Toute information inexacte fournie entraîne la disqualification de « L'Artiste ». Toute candidature incomplète ou reçue après le délai d'inscription, ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Le délai d'inscription est fixé au 31 mai 2022, minuit.

SWISS LIVE TALENTS

RÈGLEMENT 2022

III. CATÉGORIES

CATÉGORIES (1-4)

Inscription par « l'Artiste » via swisslivetalents.ch

Les artistes peuvent s'inscrire pour les différentes catégories suivantes, ensuite 5 nominé·e·s « Nominés » par catégorie seront proposés par les comités de sélection :

- 1 - Pop : Rock : Metal : Indie : Folk : Songwriting
- 2 - Electro : Dance
- 3 - Urban : Hip Hop : Groove : Reggae : Blues
- 4 - National Language (Deutsch / Français / Italiano / Rumantsch)

CATÉGORIES (5-6)

Pas d'inscription, les 5 « Nominés » par catégorie sont proposés par les comités de sélection :

- 5 - Best Emerging Talent
- 6 - Best Live Act

IV. DÉROULEMENT DES SWISS LIVE TALENTS 2022

SWISS LIVE TALENTS 2022 se déroule en 4 étapes :

1. Inscriptions - catégories (1-4)

« L'Artiste » peut s'inscrire jusqu'au 31 mai 2022, à minuit via swisslivetalents.ch.

2. Sélection des « Nominés » - catégories (1-6)

Des comités de sélection regroupant les programmeurs et programmatrices des clubs et festivals représentatifs de Suisse, ainsi que des membres des médias spécialisés proposent les « Nominés » de toutes les catégories.

3. Proclamation des « Nominés »

Le nom de tous les « Nominés » de chacune des catégories (1-6) seront communiqués officiellement durant le mois de juin 2022.

4. SWISS LIVE TALENTS - MUSIC MARATHON 2022 (SLT MUMA)

SLT MUMA est un événement promotionnel, urbain, permettant au public et aux professionnel·le·s suisses et internationaux de découvrir la qualité et le potentiel de nos talentueux et talentueuses artistes nominé·e·es.

SLT MUMA est organisé en partenariat avec plusieurs lieux/clubs de la ville et de l'agglomération « Agglo » de Fribourg.

L'objectif principal étant de mettre en avant la scène helvétique des musiques

SWISS LIVE TALENTS

RÈGLEMENT 2022

actuelles. Les artistes nominé·e·s par le jury national seront invité·e·s à se produire sous forme de 'showcases live' devant le public et le Jury international.

V. PLANNING

- Avril 04, 2022 - Mai 31, 2022 à minuit : Inscriptions sur le site www.swisslivetalents.ch.
- Juin 2022
Catégories (1-6) Sélection Pro : Sélection et nomination de cinq « l'Artiste » par les comités de sélection nationaux (Jury national).
- Juin 2022
Catégories (1-6) Information à chaque « l'Artiste » nominé·e·s et à la presse.
- Novembre 18-19, 2022
SWISS LIVE TALENTS - MUMA Festival à Fribourg.
Chaque « l'Artiste » nominé·e réserve les dates des 18 et 19 Novembre 2022, afin de pouvoir se produire en 'live' dans l'un des clubs partenaire du SLT MUMA.
- Novembre 19, 2022
Le Jury international se réunira le jour même pour définir les lauréat·e·s de chacune des six catégories de l'édition SWISS LIVE TALENTS 2022.
Les lauréat·e·s seront présenté·e·s officiellement dans le cadre d'une soirée sur invitation « SWISS LIVE TALENTS AWARDS 2022 » à Fribourg.

VI. PRESTATION DES "L'ARTISTE" NOMINÉ·E·S

SWISS LIVE TALENTS - MUSIC MARATHON, 18-19 novembre 2022 à Fribourg.

• 18-19 novembre 2022

Catégories (5-6) : Tout « l'Artiste » nominé·e·s dans les catégories (5-6) se verra offrir la possibilité de se produire 30 minutes 'live' durant la soirée du 18 novembre dans l'un des clubs partenaires du SLT MUMA 2022.

Catégories (1-4) : Parmi « l'Artiste » nominé·e·s dans les catégories (1-4), une sélection définie par le jury international se verra offrir la possibilité de se produire 30 minutes 'live' durant la soirée du 19 novembre dans l'un des clubs partenaires du SLT MUMA 2022.

• 19 novembre 2022

Tous les « Nominés » seront invité·e·s le 19 novembre 2022 à Fribourg pour la soirée de remise des « Awards » des SWISS LIVE TALENTS 2022.

SWISS LIVE TALENTS RÈGLEMENT 2022

La prestation de « l'Artiste » nominé·e ne sera pas rémunérée.

En revanche, « l'Artiste » nominé·e se produisant 'live' percevra un défraiement pour son déplacement et pour le jour de son showcase.

Des passes « All MUMA CLUBS ACCESS » pour la durée du SLT MUMA seront remis à toutes et tous les « Nominés ».

L'accueil de « l'Artiste », ainsi que les aspects relatifs à sa fiche technique seront pris en charge directement par les clubs partenaires concernés sous la supervision de la Production Team de SLT MUMA.

Chaque « l'Artiste » nominé·e sera informé·e début septembre 2022 des lieux, dates et timings de sa prestation.

VII. JURY ET VOTES

1. Phase de nomination : JURY NATIONAL – Catégories (1-6)

Des comités de sélection regroupant les programmeurs et programmatrices de clubs, festivals et médias et des représentant·e·s professionnel·le·s de la scène musicale de Suisse (Jury national) sélectionneront 5 nominé·e·s pour chacune des différentes catégories (1-6).

2. Phase de sélection AWARDS : JURY INTERNATIONAL – Catégories (1-6)

Les différents Jurys de la cérémonie des SWISS LIVE TALENTS AWARDS 2022 seront composés de représentant·e·s des médias, de festivals suisses et internationaux, ainsi que de personnalités du monde de la musique et des instances concernées. Le Jury est librement choisi par l'Organisateur.

VIII. PRIX

En collaboration avec ses partenaires, l'Organisateur remettra à chaque lauréat·e un prix d'une valeur équivalente à CHF 5'000.-, dont CHF 2'500.- en espèces et CHF 2'500.- sous forme de matériel de scène et/ou résidence et/ou studio time.

De plus, chaque lauréat·e se verra offrir la possibilité de se produire dans l'un des festivals suisses ou étrangers en contact avec l'Organisateur.

IX. COMMUNICATION / PROMOTION

Chaque « L'Artiste » nominé·e figurera sur le programme complet des SWISS LIVE TALENTS 2022, sur les sites internet de 'mx3.ch' et de 'swisslivetalents.ch', ainsi que sur l'ensemble des supports de promotion – papier et online - réalisés à l'occasion de cet événement. Il·elle bénéficiera également d'une présence sur les ondes des différentes radios partenaires des SWISS LIVE TALENTS 2022.

SWISS LIVE TALENTS
RÈGLEMENT 2022

X. LICENCES

Une ou plusieurs œuvres de « l'Artiste » sélectionné·e dans les différentes catégories pourront faire partie d'une compilation réalisée avant la soirée SWISS LIVE TALENTS 2022. A cette fin, « l'Artiste » s'engage à mettre à disposition de l'Organisateur un enregistrement studio de son choix. Les droits relatifs à la réalisation de cette compilation font l'objet d'un contrat spécifique basé sur le principe d'une licence non-exclusive avec versement de royalties en cas de diffusion commerciale.

Les enregistrements musicaux et les images, c'est-à-dire les œuvres musicales de « L'Artiste » sélectionnées et interprétées durant la soirée SWISS LIVE TALENTS 2022 sont susceptibles d'être utilisées à différentes fins, comme précisé ci-après.

A ce titre, par son inscription aux SWISS LIVE TALENTS 2022 et en cas de sélection, « L'Artiste » s'engage à accorder à l'Organisateur une licence (gratuite), cessible et non exclusive d'enregistrer, d'accéder, d'utiliser, de reproduire, de représenter, de diffuser, de distribuer, de publier et d'éditer sur tout support de promotion, toute œuvre musicale exécutée 'live' durant la soirée des SWISS LIVE TALENTS 2022, y compris la captation et la présentation des images de la prestation de « l'Artiste » en live lors de la soirée SWISS LIVE TALENTS 2022. Les droits déjà cédés aux sociétés de gestion sont réservés.

Plus généralement, « l'Artiste » reconnaît que tout ou partie de l'œuvre peut être diffusée, notamment sur le site internet, page Facebook, Instagram, Twitter et Myspace, comptes Youtube, et Vimeo de l'Organisateur.

« L'Artiste » reconnaît et accepte expressément que SWISS LIVE TALENTS 2022 puisse faire l'objet de sponsoring, parrainage, publicité et/ou partenariat avec des tiers au choix de l'Organisateur, et également que des espaces publicitaires puissent être commercialisés par l'Organisateur et intégrés sur les pages des SWISS LIVE TALENTS 2022, notamment celles présentant les œuvres.

XI. DISPOSITIONS LEGALES

Le simple fait de participer aux SWISS LIVE TALENTS 2022 implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. À ce titre, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure des SWISS LIVE TALENTS 2022 tout « l'Artiste » troublant son déroulement (notamment en cas de triche ou de fraude) et de déchoir « l'Artiste » de son éventuel droit à obtenir l'un des gains proposés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS 2022.

SWISS LIVE TALENTS

RÈGLEMENT 2022

Le règlement est exclusivement régi par la loi suisse. Toute question d'application ou d'interprétation du dit règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à l'Organisateur avant le 15 mai 2022. Elle sera tranchée souverainement, selon sa nature, par l'Organisateur dans le respect de la législation suisse.

Le règlement peut être consulté directement et à tout moment sur le site 'swisslivetalents.ch'.

J'ai/nous avons pris connaissance et j'accepte/nous acceptons le présent règlement.

ADHÉSION 'OPTIONNELLE' À L'ASSOCIATION « SWISSAMP »

SWISS LIVE TALENTS est une plateforme de promotion musicale créée par l'association nationale « Swiss Award & Music Promotion », SWISSAMP.

« L'Artiste » a la possibilité d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle de CHF 50.- à verser au moment de l'inscription à SWISS LIVE TALENTS.

« L'Artiste » membre inscrit à l'association SWISSAMP recevra des passes « AMCA - All MUMA CLUB ACCESS » pour tous les concerts organisés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS – MUMA 2022, ainsi qu'à la soirée de gala remise des « SWISS LIVE TALENTS AWARDS ». Autant de passes que de musiciens dans le groupe de « l'Artiste ».

En tant que membre inscrit à l'association SWISSAMP, chaque « l'Artiste » munie de son passe 'AMCA' pourra prendre part gratuitement aux différents événements de networking « workshops, speed meetings, conférences et ateliers » organisés dans le cadre des SWISS LIVE TALENTS, les 18-19 novembre 2022.

POSTFINANCE - IBAN CH50 0900 0000 1253 9531 7 - Association SwissAmp